

## Mouvement intra-académique 2020

Maj 14/04/2020

La loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 modifie les modalités d'organisation des opérations de mutation et engendre un nouveau calendrier.

Les opérations de mutation s'inscrivent désormais dans le cadre général fixé par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Le droit à la mobilité s'appuie sur la reconnaissance des priorités légales et, le cas échéant, sur la définition de critères supplémentaires établis à titre subsidiaire (cf circulaire académique)

Calendrier des opérations	
Préinscription dans AMIA des candidats hors académie	Du jeudi 20 février au jeudi 19 mars 2020
Saisie des vœux dans AMIA	Du lundi 30 mars au mercredi 22 avril 2020
Edition de la confirmation de demande de mutation et envoi des dossiers (confirmation et justificatifs en 1 seul fichier au nom, prénom et grade) par l'agent par mail à ce.dpae2-mobilité@ac-orleans-tours.fr (pour les personnels administratifs) ou ce.dpae4-mobilite@ac-orleans-tours.fr (pour les personnels médico-sociaux et ITRF)	<del>Du jeudi 23 avril au mercredi 29 avril 2020</del> <b>Du jeudi 23 avril au dimanche 3 mai 2020</b> Procédure de retour des confirmations ajustée compte tenu du contexte actuel (merci de vous reporter à la <i>fiche Mvt intra 2020 - procédure confirmations</i> )
Affichage de l'état de la demande de mutation dans AMIA (demande validée dans AMIA et avis)	Mercredi 13 mai 2020
Affichage des caractéristiques de la demande de mutation (priorités légales et critères supplémentaires) validées par le rectorat	Mercredi 27 mai 2020
Demande écrite de correction via la fiche de dialogue par mail (ce.dpae2-mobilite@ac-orleans-tours.fr ou ce.dpae4-mobilite@ac-orleans-tours.fr)	Du jeudi 28 mai au mercredi 3 juin 2020 inclus
Examen des demandes de correction par l'administration et information de la suite réservée auprès des demandeurs	Jusqu'au 8 juin 2020 inclus
Résultats des opérations de mutation dans AMIA	
AAE	Vendredi 19 juin 2020
SAENES	Mercredi 24 juin 2020
ADJAENES, ASSAE, INFENES, ATRF, TECRF	Vendredi 26 juin 2020

La Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement reste à votre disposition pour tout complément d'information.